

Educateur de chiens guides d'aveugles

RNCP35212 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	42002
Code(s) ROME	A1408
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	20/01/2021
Date d'échéance	20/01/2026

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS DE CHIENS GUIDES D AVEUGLES · SIRET : 37786477200027

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION DE FORMATION AUX METIERS DU HANDICAP VISUEL PAR L'AIDE ANIMALIERE	49225162400 010	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le titre à finalité professionnelle d'éducateur de chiens guides d'aveugles est le seul titre permettant d'acquérir les compétences d'éducateurs de chiens guides d'aveugles. Il permet de garantir une qualité du service rendu à la personne déficiente visuelle en lui offrant autonomie et sécurité dans les déplacements avec son chien guide.

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur éduque un chien guide d'aveugles correspondant aux besoins et attentes d'une personne déficiente visuelle. Il remet le chien et forme la personne aveugle ou malvoyante à sa « bonne utilisation ». Il exerce son activité au sein de l'équipe pluridisciplinaire d'une association de chiens guides d'aveugles dont la mission est de remettre gratuitement à la personne déficiente visuelle un chien guide lui permettant de se déplacer facilement et en toute sécurité.

L'éducateur de chiens guides d'aveugles exerce les activités suivantes :

1. Accueil du chien et entretien des équipements nécessaires à son développement
2. Éducation du chien guide d'aveugle pour le rendre opérationnel en situation de travail
3. Accompagnement de la la personne déficiente visuelle (PDV) à la remise du chien guide pour répondre à ses besoins
4. Organisation de la relation avec les familles d'accueil en vue de la pré-éducation du chien
5. Conception des moyens de communication en les adaptant au contexte professionnel

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Accueillir le chiot et assurer son entretien pour permettre son développement et sa sociabilisation pour le préparer à son éducation de futur chien guide.

2. Obtenir

d'un chien qu'il mette en oeuvre les attitudes et postures permettant à une personne déficiente visuelle de gérer ses déplacements librement et en sécurité au quotidien.

3.

Former

la personne déficiente visuelle afin de lui permettre, en fonction de ses capacités, une utilisation optimale du chien guide d'aveugle.

4. Garantir la planification, le suivi et la traçabilité de la formation et établir les relations avec les acteurs concernés en vue d'une remise du chien guide à la personne déficiente visuelle, dans les meilleures conditions possibles.

Blocs de compétences

RNCP35212BC01 — Accueil du chien et entretien des équipements nécessaires à son développement

LISTE DE COMPÉTENCES

C1. Entretenir et aménager le chenil et les équipements annexes pour assurer le confort des chiens en mobilisant les moyens logistiques et techniques

C2. Approvisionner le chenil en équipements, aliments, médicaments et produits d'entretien afin d'assurer son fonctionnement

C3. Accueillir le chien et apprécier son état général afin d'estimer ses capacités à devenir un chien guide en respectant la réglementation relative à la protection animale

C4. Assurer le développement, l'entretien et les soins courants au futur chien guide pour l'accompagner dans son évolution en respectant les protocoles techniques mis en œuvre dans l'association

C5. Repérer les signes d'un trouble de développement et/ou comportement du chien afin de mettre en place les mesures correctives appropriées

C6. Approcher, manipuler et intervenir sur le chiot (chien) dans des conditions optimales de sécurité et en respectant son bien-être

C7. Vérifier l'adéquation des rations en vue de les adapter aux besoins des chiens en proposant les corrections si nécessaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Trois épreuves certificatives mises en œuvre.

Epreuve 1. Une évaluation écrite

Cette évaluation porte sur l'entretien du chenil et des équipements annexes afin d'évaluer les compétences en logistique du stagiaire en matière d'hygiène, d'alimentation et de santé du chien.

Epreuve 2. Une mise en situation professionnelle reconstituée

Cette épreuve évalue les compétences du stagiaire en anatomie. Le stagiaire doit apprécier l'état physique du chien en observant et en décrivant :

son pelage : bien entretenu, rêche...

/

ses yeux: couleur clarté

/ sa posture : boiterie, aplomb..

Epreuve 3. Une épreuve écrite Cette épreuve évalue les compétences du stagiaire en génétique, reproduction et croissance du chien.

RNCP35212BC02 — Education du chien guide d'aveugle pour le rendre opérationnel en situation de travail

LISTE DE COMPÉTENCES

C1. Pré-éduquer le chien pour le rendre réceptif à mission de chien guide en lui enseignant les bases de l'éducation et en favorisant sa socialisation

C2. Mettre en œuvre les techniques d'éducation du chien pour le rendre opérationnel en vue de répondre aux besoins de la personne déficiente visuelle (PDV)

C3. Apprendre au chien les attitudes et postures permettant à une personne déficiente visuelle de se déplacer librement et en sécurité au quotidien en s'appuyant sur le certificat d'aptitude au guidage du chien

C4. Analyser le comportement global du chien afin d'évaluer ses réactions et ses performances et procéder à des remédiations pour le rendre opérationnel sur le terrain

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Deux épreuves certificatives mises en œuvre :

Épreuve 1. évaluations intermédiaires écrites

Le stagiaire est évalué via des cas pratiques en éthologie, éducation canine et psychiatrie vétérinaire.

Épreuve 2. évaluations en situation professionnelle

Le stagiaire est évalué sur sa posture professionnelle par le formateur et un intervenant extérieur et sur l'application des techniques d'éducation

RNCP35212BC03 — Accompagnement de la personne déficiente visuelle (PDV) à la remise du chien guide

LISTE DE COMPÉTENCES

C1. Accompagner la PDV afin de s'adapter à ses besoins en locomotion et d'avoir une relation professionnelle appropriée

C2. Dialoguer avec la PDV en tenant compte des bases de la déficience visuelle afin faciliter l'échange

C3. Informer la PDV sur le choix d'une technique de locomotion afin qu'il décide lui-même de son choix

C4. Juger les potentialités de la PDV à utiliser un chien guide d'aveugle en fonction de ses aptitudes physiques, techniques et psychiques

C5. Remettre le chien guide à la PDV pour répondre à son besoin

C6. Accompagner la PDV à l'utilisation du chien guide comme moyen de locomotion afin d'accroître son autonomie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve 1.

Épreuve pratique « Technique de guide dans la rue »

Épreuve 2.

Mise en situation professionnelle « Découverte de pièce »

Épreuve 3. Épreuve écrite « Techniques de locomotion »

Épreuve 4. Épreuve écrite « Handicap visuel »

Épreuve 5.

Mise en situation professionnelle "Trajet par explication"

Épreuves 6.

Mise en situation professionnelle "Remises du chien-guides"

Épreuve 7. Évaluation de l'équipe Chien-guide/PDV

Épreuve 8.

Mise en situation professionnelle "Essai du chien"

RNCP35212BC04 — Organisation de la relation avec les familles d'accueil en vue de la pré-éducation du chien

LISTE DE COMPÉTENCES

C1.

Sélectionner une famille d'accueil en vue de l'adoption du chien-guide

C2.

Établir une relation de confiance avec la famille d'accueil du chien en vue de faciliter l'échange

C3.

Planifier des rencontres avec la famille d'accueil en vue de l'attribution du futur chien guide pour sa pré-éducation

C4.

Rédiger un contrat afin de formaliser la relation entre l'association et la famille d'accueil

C5.

Accompagner et conseiller les familles d'accueil du chien-guide à toutes les étapes de son attribution pour les fidéliser

C6.

Évaluer régulièrement les besoins de la famille d'accueil en matière de logistique et d'éducation pour ajuster la relation famille/chien-guide

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Deux épreuves écrites et orales

Épreuve 1. Le stagiaire est évalué par écrit sur une thématique liée à la relation aux familles d'accueil et oralement

lors d'une épreuve de mise en situation.

Épreuve 2. Le stagiaire réalise, avec le tuteur, un accompagnement d'une famille d'accueil particulière, depuis le choix de celle-ci, celui du chiot et suivi sur plusieurs mois.

RNCP35212BC05 — Promotion du dispositif d'éducation des chiens-guides et communication professionnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

C1.

Repérer les différents moyens de communication orale et écrite en français ou en anglais en vue de les adapter au contexte

C2.

Identifier les acteurs du monde professionnel en charge de l'élevage et de l'éducation des chiens guides pour favoriser les échanges avec eux

C3.

Rédiger des messages et de courtes notes d'information dans le cadre de ses missions

C4.

Utiliser les moyens de communication modernes pour transmettre un message

C5.

Exploiter les réseaux sociaux pour faire connaître le contexte de l'éducation des chiens-guides d'aveugles

C6.

Adapter les techniques de communication aux différentes situations professionnelles afin de clarifier l'information

C7.

Développer l'écoute active en situation professionnelle en vue de répondre à la demande et aux besoins des individus : PDV, famille d'accueil...

C8.

Promouvoir le dispositif d'éducation des chiens-guide auprès des partenaires institutionnels afin de sensibiliser différentes cibles sur son utilité sociale.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve 1. Épreuve pratique de communication

Le stagiaire répond à l'écrit à des questions de communication puis mène un entretien ou conduit une réunion d'information avec une ou des personnes.

Épreuve 2. : Écrit professionnel

sur une activité de travail

Le stagiaire prend des notes et rédige le compte-rendu d'un événement particulier ou d'une activité professionnelle (à partir d'une vidéo). Il rédige aussi un rapport de remise de chien observée, de suivi ou de visite à domicile

Épreuve 3. Rédaction de deux rapports de stage

Le stagiaire rédige deux rapports de stage de 10 à 20 pages à partir de deux stages d'une semaine dans une institution de chiens guides labellisée avec des contextes différents. Il

est évalué sur la rédaction d'un document écrit

Épreuve 4. Mise en situation professionnelle de maîtrise de l'anglais

Expression écrite et

interaction orale en binôme

A partir d'une situation professionnelle donnée,

le stagiaire doit

produire un dialogue de 150 mots minimum dans un anglais correct et riche en employant le lexique de la filière.

Épreuve 5.

Maîtrise de l'outil informatique

Épreuve pratique

consistant à réaliser une production

informatique dans différents contextes de communication

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Associations de chiens guides employant de 3 à 50 salariés

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES
Éducateur de chiens guides d'aveugles
Directeur technique

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
Arrêté du 20 mars 2014 relatif aux critères techniques de labellisation des centres d'éducation des chiens d'assistance et des centres d'éducation des chiens-guides d'aveugles et à la création d'un certificat national.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 970
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	46 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
Diplôme ou certification de niveau 4

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE
Le jury de l'épreuve de certification est composé de 4 membres :

- Un directeur technique ou éducateur confirmé d'une association de chiens guides
- Un instructeur de locomotion de la Fédération des Aveugles de France (extérieur)
- Un vétérinaire indépendant (extérieur)
- Un intervenant extérieur

Le directeur technique d'une association de chiens guides (ou éducateur confirmé) ne peut pas évaluer de candidats qui soit salarié de sa propre association. Dans cette situation, il est remplacé par un directeur technique d'une autre Association (ou un autre éducateur confirmé).

75% des membres du Jury sont extérieurs.

COMPOSITION DU JURY — VAE
Le jury de l'épreuve de certification VAE est composé de 5 membres :

- Un représentant de la FFAC
- Un directeur technique ou éducateur confirmé d'une association de chiens guides
- Un instructeur de locomotion de la Fédération des Aveugles de France (extérieur)
- Un vétérinaire indépendant (extérieur)
- Un maitre de chiens guides d'aveugles (extérieur)

Le jury peut faire appel, pour avis, à des experts qui ne sont pas membres du jury. Ces experts ne participent pas aux

délibérations du jury.

Par ailleurs, les membres du jury appartenant à l'entreprise, à l'établissement ou à l'Association employant le candidat ne peuvent pas participer aux délibérations du jury le concernant. Il en va de même pour les personnes qui l'ont accompagné.

60% des membres du Jury sont extérieurs.

Base légale

Date de décision	20/01/2021
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	20/01/2026

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	10	0	100 %	80 %
2018	8	1	88 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1609

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP42045

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.chiensguides.fr/metiers/formation-dun-educateur-ou-moniteur-de-chien-guide-daveugle>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35212/>